



Andermatt
France

Andermatt France SAS
80 Chemin de l'Aviation - Domaine du Makila - Bat B
64200 Bassussary
Tel : +33 (0)5 64 11 51 04
contact@andermatt.fr - www.andermatt.fr

Désherbant concentré 1L



DESCRIPTIF :

Le désherbant HERBA'CLAC est idéal pour détruire les mauvaises herbes et les mousses dans vos allées, votre cours ou sur votre terrasse et bordures gravillonnées. Composé d'acide pélargonique, une substance active également présente dans la nature, il agit par contact en desséchant les plantes visées. Sa forte concentration garantit une efficacité rapide avec un effet visible dès 23h après l'application.

- Très rapide : effets visibles sous 3 h
- Semis et plantation possible après seulement 1 jour

CONSEILS D'UTILISATION

1. Identifier la superficie à traiter pour connaître la quantité d'eau et de produit nécessaire, selon l'échelle suivante : 22,5 ml de désherbant pour 0,5 l d'eau pour 10m² pour les mauvaises herbes.
2. Remplir le pulvérisateur avec la moitié de la quantité d'eau nécessaire pour le traitement de la surface.
3. Ajouter la quantité recommandée de désherbant, selon les proportions définies précédemment.
4. Agiter énergiquement, puis rajouter la seconde moitié d'eau nécessaire au traitement.
5. Appliquer immédiatement, en agitant régulièrement

Portez un équipement de protection approprié :

- gants (EN 374)
- lunettes de protection bien ajustées.

Retrouvez la FDS du produit sur <https://www.quickfds.com/fr/>

COMPOSITION

500 g/l (51,97 % m/m) Acide pélargonique (acide nonanoïque)
Numéro d'AMM : 2170243. Emploi autorisé dans les jardins.

PRECAUTION D'EMPLOI

Tenir hors de la portée des enfants. Ne pas rejeter dans l'évier, le caniveau ou tout autre point d'eau les fonds de bidon non utilisés. Conserver uniquement dans le récipient d'origine bien fermé dans un endroit frais, sec et bien ventilé à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Réemploi de l'emballage interdit. Ne pas jeter dans les poubelles ménagères, mais éliminer l'emballage, avec ou sans produit, en déchèterie ou par un organisme agréé.

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 : Tenir hors de portée des enfants. P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P301+P310 : EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P501 Eliminer le contenu/récipient dans une déchèterie ou par un organisme agréé. SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. En cas d'urgence, appeler le 15 / 112 ou le centre antipoison.

Andermatt France est agréé pour la distribution de produits phytopharmaceutiques - N°6400016

Utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précautions. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.